



Auxiliaire de santé

Oda Santé – Spitex – Asps –
SRC 1^{er} secours BLS AED

Durée : 123 heures + 160 heures de stage – 18.05.26

1



Présentation du cours

La formation d'Auxiliaire de Santé proposée par AGPP Suisse s'adresse aux personnes souhaitant travailler dans le domaine de la santé, auprès de personnes âgées, malades ou dépendantes, que ce soit en EMS (Établissement Médico-Social), en institution ou à domicile. Cette formation professionnalisante offre les compétences fondamentales pour accompagner les bénéficiaires avec bienveillance, efficacité et respect.

Objectifs principaux

Comprendre le rôle de l'auxiliaire de santé et son positionnement dans l'équipe soignante.

Acquérir les bases en hygiène, alimentation, ergonomie, et soins de base.

Développer des compétences relationnelles adaptées à la personne soignée, à sa famille et aux professionnels de santé.

Être capable de contribuer au bien-être physique et psychologique de la personne accompagnée.

Savoir réagir de façon appropriée dans des situations courantes ou d'urgence.

Pourquoi choisir AGPP Suisse ?

Programme structuré et complet, en phase avec les exigences du terrain et les besoins des établissements de soins en Suisse.

Formateurs qualifiés issus du domaine médico-social.

Alternance entre cours en présentiel (théorie, mises en situation) et enseignement interactif.

Accès facilité à la formation grâce à un rythme compatible avec une activité professionnelle.

Suivi individuel, évaluation continue, et accompagnement vers l'emploi.

Possibilité de paiement échelonné.

Diplôme délivré

À la fin du parcours, les participant·e·s reçoivent un Certificat d'Auxiliaire de Santé AGPP Suisse, attestant des compétences acquises dans le cadre de la formation. Ce certificat est un atout pour accéder à l'emploi dans les secteurs de la santé, du social et du médico-social.

Le certificat AGPP Suisse est officiellement reconnu par ODA Santé – Spitex - ASPS

Modules de formation (123 heures)

Module	Intitulé
1	Le rôle de l'auxiliaire de santé
2	Le système de santé en Suisse
3	Communication
4	Hygiène corporelle
5	Le système immunitaire
6	Alimentation
7	Digestion et système d'élimination
8	Ergonomie
9	Température
10	L'EMS et le rôle de l'auxiliaire
11	Le sommeil
12	Le vieillissement
13	La mort
14	Le système respiratoire
15	Le médicament
16	Bien-être de la personne âgée

Les modules combinent apports théoriques, études de cas pratiques, jeux de rôle, démonstrations, et exercices concrets.

Prix de la formation

Coût total : 3050 CHF

Accessible avec facilité de paiement pour encourager l'accès à la formation.

Début des cours et modalités de paiement

Les sessions de formation démarrent le premier lundi de chaque mois permettant une intégration rapide et flexible. Le paiement de l'écolage s'effectue comme suit : Pour valider son inscription, le participant s'acquitte d'un acompte de 300 CHF. Cet acompte confirme la place au sein de la formation.

Le solde des frais de formation est réglé selon les modalités suivantes :

300 CHF d'acompte à l'inscription – frais administratifs déduit des 3'050 CHF

1'000 CHF le mois suivant le début des cours puis 1000'CHF le deuxième mois

Solde restant payable avant l'examen final

Délai de rétractation de 7 jours après le démarrage des cours

Moyens de paiement : virement bancaire, paiement en ligne ou espèces (facture acquittée remise)

Un délai légal de rétractation de 7 jours ouvrables est accordé à date du premier paiement. AGPP remboursera la sommes avancées - 195 Frs – Application MyScol

Intérêt à suivre cette formation

Le secteur de la santé recherche en permanence du personnel formé et opérationnel.

Une formation courte, ciblée, qui ouvre la voie à des emplois stables et valorisants.

Des compétences transférables et utiles dans de nombreux domaines (EMS, soins à domicile, établissements spécialisés).

Une opportunité de reconversion ou de montée en compétence.

Expérience humaine riche, avec un fort impact social.

Perspectives d'emploi

Cette formation permet d'accéder à des postes tels que :

Auxiliaire de santé en EMS ou établissement équivalents

Elle peut aussi servir de passerelle vers d'autres formations qualifiantes dans le domaine de la santé.

Modalités d'inscription et pré requis

Formulaire d'inscription à remplir en ligne ou sur place

Entretien préalable avec un-e responsable pédagogique

Documents à fournir : pièce d'identité, CV, et lettre de motivation (facultative)

Paiement de l'acompte pour réserver la place

Intérêt au métiers d'auxiliaire de santé

Attestation de Français B1

Encadrement pédagogique

Formateurs expérimentés dans le domaine de la santé et de la relation d'aide

Cours animés de manière dynamique avec cas concrets

Suivi personnalisé et bienveillance au cœur de la pédagogie

Groupes restreints pour favoriser l'apprentissage actif et les échanges

Module 1 – Le rôle de l'auxiliaire de santé

Objectifs d'apprentissage :

Comprendre les missions de l'auxiliaire de santé dans différents contextes (EMS, domicile, hôpital).

Identifier les limites du rôle et le travail en collaboration interdisciplinaire.

Appréhender l'éthique et la posture professionnelle.

Mode d'enseignement :

Présentation théorique + discussions de cas concrets

Échanges interactifs + mise en situation

Module 2 – Le système de santé en Suisse

Objectifs d'apprentissage :

Connaître les bases du système de santé suisse et les institutions clés.
Comprendre le financement des soins et les droits des patients.
Situer le rôle de l'auxiliaire dans le cadre légal et institutionnel
Mode d'enseignement :
Cours magistral avec support visuel
Quiz interactif + analyse de cas réels

Module 3 – Communication

Objectifs d'apprentissage :
Acquérir les techniques de communication verbale et non-verbale.
Savoir dialoguer avec des personnes âgées, malades ou désorientées.
Apprendre à collaborer efficacement avec une équipe de soins.
Mode d'enseignement :
Ateliers pratiques + jeux de rôle
Feedback personnalisé et échanges de groupe

Module 4 – Hygiène corporelle

Objectifs d'apprentissage :
Réaliser les soins d'hygiène corporelle selon les protocoles.
Respecter la dignité, le confort et la sécurité de la personne.
Prévenir les infections et les risques liés à l'hygiène.
Mode d'enseignement :
Démonstrations en présentiel
Exercices pratiques en binôme + vidéos pédagogiques

Module 5 – Le système immunitaire

Objectifs d'apprentissage :
Comprendre les fonctions de défense du corps humain.
Identifier les principaux troubles liés à l'immunité chez la personne âgée.
Connaître les mesures de prévention des infections.
Mode d'enseignement :
Cours illustré avec schémas
Études de cas et discussion

Module 6 – Alimentation

Objectifs d'apprentissage :
Apprendre les bases de l'alimentation équilibrée chez l'adulte et la personne âgée.
Connaître les régimes spécifiques (diabète, hypertension, etc.).
Prévenir la dénutrition et favoriser le plaisir de manger.
Mode d'enseignement :
Présentation + ateliers de réflexion
Échanges sur les pratiques alimentaires en EMS

Module 7 – Digestion et système d'élimination

Objectifs d'apprentissage :
Connaître le fonctionnement du système digestif et urinaire.
Observer les signes d'alerte (troubles digestifs, constipation, incontinence).
Accompagner la personne dans le respect et la discrétion.
Mode d'enseignement :
Cours théorique + étude de situations cliniques
Analyse de pratiques

Module 8 – Ergonomie

Objectifs d'apprentissage :
Appliquer les bons gestes et postures pour préserver sa santé.
Aider la personne dans ses déplacements sans risque.

Utiliser correctement le matériel de manutention.

Mode d'enseignement :

Ateliers pratiques encadrés

Mises en situation et observation vidéo

Module 9 – Température

Objectifs d'apprentissage :

Savoir prendre la température selon différents modes.

Reconnaître les signes de fièvre ou d'hypothermie.

Réagir en fonction des résultats et alerter si besoin.

Mode d'enseignement :

Exercices pratiques avec matériel

Étude de cas cliniques simples

Module 10 – L'EMS et le rôle de l'auxiliaire

Objectifs d'apprentissage :

Comprendre l'organisation d'un EMS (Établissement Médico-Social).

Identifier les missions spécifiques de l'auxiliaire dans ce cadre.

Connaître les protocoles internes et l'accompagnement global des résidents.

Mode d'enseignement :

Présentation avec témoignages vidéo

Discussions de groupe

Module 11 – Le sommeil

Objectifs d'apprentissage :

Comprendre les besoins en sommeil chez les personnes âgées.

Favoriser un environnement propice au repos.

Identifier les troubles du sommeil et leurs impacts.

Mode d'enseignement :

Analyse de routines et de cas pratiques

Partage d'expériences

Module 12 – Le vieillissement

Objectifs d'apprentissage :

Appréhender les effets du vieillissement sur le corps et l'esprit.

Adapter l'accompagnement aux capacités de la personne.

Reconnaître les signes de fragilité et agir avec respect.

Mode d'enseignement :

Cours illustré + vidéos explicatives

Échanges interactifs

Module 13 – La mort

Objectifs d'apprentissage :

Comprendre les dimensions du processus de fin de vie.

Accompagner la personne en fin de vie et soutenir les proches.

Gérer ses émotions et adopter une posture professionnelle.

Mode d'enseignement :

Témoignages, récits, discussions en groupe

Mises en situation simulées

Module 14 – Le système respiratoire

Objectifs d'apprentissage :

Comprendre le fonctionnement du système respiratoire.

Identifier les troubles fréquents chez la personne âgée.

Réagir correctement en cas de détresse respiratoire.

Mode d'enseignement :

Cours théorique + observation de cas

Simulations pratiques

Module 15 – Le médicament

Objectifs d'apprentissage :

Connaître les règles de base sur les médicaments en EMS.

Observer les effets secondaires et alerter si nécessaire.

Respecter les limites du rôle de l'auxiliaire.

Mode d'enseignement :

Cours illustré + exemples concrets

Études de protocole de distribution

Module 16 – Bien-être de la personne âgée

Objectifs d'apprentissage :

Favoriser le confort, la dignité et la qualité de vie.

Mettre en place des activités de stimulation et de plaisir.

Développer une relation bienveillante et attentive.

Mode d'enseignement :

Ateliers de mise en pratique

Création d'activités adaptées

Répartition des heures Formation Auxiliaire de Santé – hors pause

	Module	Compétences	Objectif	Durée
-	Module A.1 Présentation AGPP			3'
-	Module A.2 Analyse des besoins et identification du parcours de formation	Bilan de compétences		2'
1	Module 1 Le rôle du personnel aidant	Posture professionnelle	Comprendre missions, posture, limites	6'
2	Module 2 Le système de santé en Suisse	Connaissance du système	S'orienter dans le système de santé suisse	6'
3	Module 3 Communication	Relationnel / Collaboration	Savoir dialoguer, écouter, transmettre	6'
4	Module 4 Hygiène corporelle et soins de propreté	Soins d'hygiène	Réaliser des soins d'hygiène avec respect et sécurité	6'
5	Module 5 Le système immunitaire	Base anatomique	Comprendre les fonctions de défense et leur importance	6'
6	Module 6 Alimentation	Nutrition	Connaître les bases alimentaires et prévenir la dénutrition	6'
7	Module 7 Digestion et système d'élimination	Soins corporel	Comprendre l'élimination, les troubles associés	6'
8	Module 8 Ergonomie	Prévention Posture	Appliquer les bons gestes pour soi et la personne aidée	6'

9	Module 9 Température	Soin de base Surveillance	Savoir prendre la température et réagir	6'
10	Module 10 L EMS et le rôle de l'Auxiliaire	Cadre institutionnel	Comprendre l'organisation et les missions spécifiques en EMS	6'
11	Module 11 Le sommeil	Bien être	Respecter les besoins en sommeil et identifier les troubles	6'
12	Module 12 Le vieillissement	Gériatrie	Adapter son accompagnement au vieillissement	6'
13	Module 13 La mort	Ethique Fin de vie	Accompagner la personne et gérer ses propres émotions	6'
14	Module 14 Le système respiratoire	Surveillance Anatomie	Comprendre et observer les troubles respiratoires	6'
15	Module 15 Le médicament	Responsabilité Vigilance	Observer, signaler, respecter les consignes de médication	6'
16	Module 16 Bien être de la personne âgée	Accompagnement	Favoriser la qualité de vie et l'autonomie	6'
17	Module 17 Premiers secours	Prévention Soins d'urgence		4'
26	Bilan / Intermédiaire			4'
27	Examen final			2'
28	Mémoire présentation orale			2'
29	Rapport de stage	Insertion professionnelle		2'
31	Examen cas clinique			2'
32	Le devenir professionnel	Insertion professionnelle		3'
33	Atelier pratique – techniques de recherche d'emploi	Insertion professionnelle		3'
Total des heures				123'

	Domaine de compétences	Nombre de leçons
A	Coopération et communication	35
A.1	Travail en équipe	
A.2	Rôle, attitude professionnelle	
A.3	Éthique, confidentialité	
A.4	Attitude de respect dans les relations interpersonnelles	
B	Soutien aux personnes en situation stable	25

B.1	Soins corporels, habiller et déshabiller la personne	
B.2	Mobilité	
B.3	Elimination (urine, selles)	
B.4	Respiration, système cardiovasculaire, régulation de la température corporelle	
C	Accompagnement dans la vie quotidienne	37
C.1	Activités, rétablissement	
C.2	Communication interpersonnelle	
C.3	Nourriture et boisson	
C.4	Repos et sommeil	
C.5	Sexualité	
C.6	Fin de vie	
D	Promotion de la santé et prévention	13
D.1	Hygiène	
D.2	Sécurité, sécurité au travail	
D.3	Mesures/actions préventives	
E	Prestations d'aide au ménage	7
E.1	Travaux ménagers, aménagement de l'environnement	
F	Travail administratif, organisation du travail	6
F.1	Observations, matériel d'information, communications	

Règlement en vue de la formation Auxiliaire de santé AGPP Suisse

Ce document régit les normes et procédures d'évaluation pour l'obtention du titre **d'Auxiliaire de Santé AGPP Suisse**

La Commission des Examens

Composée du coordinateur et d'un formateur de la formation d'Auxiliaire de Santé AGPP, cette commission se réunit au moins une fois par an pour évaluer la qualité des examens et proposer des ajustements si nécessaire.

Critères d'Admission

Pour être **promu**, l'apprenant doit obtenir une **moyenne générale minimale de 4 sur 6**.

Pour être **autorisé à se présenter à l'examen final**, les conditions suivantes doivent être remplies :

Programme de formation complété à au moins 90 %.

Avis favorable de l'enseignant responsable et du bureau.

Facture d'écolage intégralement réglée.

Les examens sont organisés en **fin de parcours de formation**, mais avant la période de stage.

En cas de **redoublement**, l'apprenant devra **repasser l'examen** et s'acquitter d'une **taxe d'examen de CHF 370.-**.

Présence en Cours

La participation aux cours théoriques, aux ateliers pratiques ainsi qu'aux stages est obligatoire. Toute absence doit être justifiée (certificat médical, convocation officielle ou autre justificatif valable).

Un taux minimum de présence de 90 % est requis pour la validation de la formation.

Les cours manqués peuvent, dans la mesure du possible, faire l'objet d'un rattrapage selon un emploi du temps proposé par l'établissement. Toutefois, la durée de rattrapage peut être plus longue, en fonction de la planification des prochains modules dispensés. Il est donc fortement recommandé d'assister à l'ensemble des cours afin d'éviter de prolonger inutilement la durée du parcours de formation.

La durée maximale de suivi de la formation est fixée à 6 mois à compter du premier jour d'inscription. Sans nouvelles de l'élève durant cette période, celui-ci sera radié des effectifs.

En cas d'absences répétées ou trop nombreuses, l'AGPP se réserve le droit de facturer les rattrapages nécessaires. La participation aux modules manquants pourra être facturée à hauteur de 230 CHF par module, en sus des frais de formation initiaux.

Évaluations Théoriques

Les compétences sont évaluées sous forme de **contrôle continu et d'examens finaux**, selon le programme de formation suivi. L'évaluation comprend :

1 Contrôle continu :

16 QCM intermédiaires pour 16 modules

Évaluation intermédiaire d'environ **30 minutes par module**.

2 Examen final :

Examen écrit sous forme de **QCM de 160 questions et questions argumentées**

3 Évaluation pratique sous forme de cas clinique en salle de pratique avec matériel professionnel à disposition.

4 Examen oral : Présentation et soutenance orale d'un thème choisi.

Temps de préparation estimé à **25 heures**, inclus dans le programme de formation.

5 Évaluation en stage :

Évaluation réalisée par le **maître de stage**, à l'aide d'une **grille d'évaluation des compétences professionnelles**.

6 Rapport de stage

Stage

Le stage a pour objectif de permettre au stagiaire de développer les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'auxiliaire de santé.

À l'issue du stage, le stagiaire devra être en mesure de :

Accompagner une personne dans les **activités fondamentales de la vie quotidienne** en tenant compte de son degré d'autonomie

Appliquer les **techniques de mobilisation, d'installation et de déplacement des personnes**

Respecter les **règles d'ergonomie et de sécurité**

Communiquer de manière adaptée avec la **personne accompagnée, les proches et l'équipe soignante**

Appliquer les **règles d'hygiène et de prévention**

Participer à l'**entretien de l'environnement et du matériel**

Observer, transmettre et documenter les informations nécessaires à la **continuité des soins**

Mise en Situation Professionnelle

L'évaluation des compétences de l'apprenant est réalisée par l'équipe pédagogique d'AGPP lors d'un suivi en milieu professionnel. L'évaluation est basée sur les domaines de compétences du référentiel de formation d'Auxiliaire de Santé AGPP

Communication des Résultats

Les résultats de chaque apprenant sont regroupés dans un document qui est remis lors de la cérémonie de remise des diplômes. Ils restent également consultables en tout temps sur l'application Myscol.

Les notes obtenues aux QCM intermédiaires sont, quant à elles, disponibles sur l'application Myscol dès le lendemain de l'évaluation.

Titre Décerné

Le titre officiel "Certificat d'Auxiliaire de Santé AGPP Suisse" est remis aux personnes qui ont réussi à l'ensemble des critères d'admissions.

Voie de Recours

AGPP Suisse garantit à chaque apprenant le droit de recours en cas de décision défavorable relative à sa formation ou à l'obtention de son certificat d'Auxiliaire de Santé. Ce droit s'applique notamment dans les situations suivantes :

Échec aux remédiations des examens théoriques : lorsqu'un apprenant ne réussit pas les sessions de rattrapage prévues pour les examens théoriques.

Interruption de la formation : si la formation de l'apprenant est interrompue pour quelque raison que ce soit, y compris pour non-respect des obligations de présence, du règlement intérieur ou des exigences pédagogiques.

Refus de délivrance du certificat : lorsque le certificat d'Auxiliaire de Santé AGPP n'est pas attribué en raison du non-respect du règlement de formation, sur décision formelle du responsable de formation.

Le recours doit être **formulé par écrit** et adressé à la direction d'AGPP Suisse dans un délai de **10 jours** à compter de la notification de la décision contestée. La demande doit préciser les motifs du recours et inclure tous les documents ou preuves pertinents.

La direction examinera le recours avec impartialité et pourra, si nécessaire, organiser une **audition** avec l'apprenant pour clarifier les points soulevés. La décision finale, motivée par écrit, sera communiquée à l'apprenant dans un délai maximal de **30 jours** après réception de la demande de recours.

AGPP Suisse s'engage à garantir la transparence, l'équité et le respect des droits des apprenants tout au long de cette procédure.

Principes et Compétences

Le délai de recours est de 10 jours ouvrable après la date d'envoi postal de la décision. Le recours doit être écrit et motivé. Il est adressé au directeur de la formation d'Auxiliaire de Santé AGPP

Composition de la Commission de Recours

La commission de recours est composée d'au moins 2 membres : un membre de la direction d'AGPP Suisse, un membre de l'équipe pédagogique

Directives de formation pour les Auxiliaires de Santé

Directives de formation pour les Auxiliaires de Santé

Objectifs de la formation

Dans le cadre de ses fonctions, l'Auxiliaire de santé AGPP Suisse fournit des soins et accompagne les personnes en bonne santé, malades et/ou handicapées, tout en soulageant les proches.

Il ou elle soutient et assiste le personnel qualifié dans le domaine de la santé. L'auxiliaire de santé travaille sous la supervision et sur délégation du personnel soignant titulaire d'un CFC ou d'un diplôme officiellement reconnu.

Droits et obligations des apprenants pendant la formation

Les apprenants ont droit à :

- Un enseignement complet dispensé de manière compétente
- Un suivi pédagogique adapté favorisant l'apprentissage
- Des situations d'apprentissage permettant d'atteindre les objectifs de formation fixés
- Des informations claires et suffisantes sur leur formation
- Des commentaires constructifs sur leurs performances

Les apprenants s'engagent à :

- Être responsables de leur apprentissage, respecter les directives et les règlements
- Contribuer à une collaboration productive avec les personnes impliquées dans la formation
- Traiter avec respect et bienveillance les personnes dont ils ont la charge
- Se consacrer entièrement à suivre le programme de leur formation

Structure de la formation

Durée de la formation

La partie théorique de la formation d'Auxiliaire de Santé AGPP comprend 16 modules théoriques réparties sur 123' heures de cours théorique et pratique.

21' heures de pratique auquel s'ajoute 160' heures de stage obligatoire en établissement de santé

Conditions d'admission

La formation d'Auxiliaire de Santé AGPP est ouverte à toutes les personnes intéressées et motivées qui remplissent les conditions d'admission suivantes :

Être motivé et intéressé à travailler en contact avec des personnes ayant besoin d'aide et de soins, notamment auprès des personnes âgées

Être prêt à collaborer au sein d'une équipe

Présenter un certificat de réussite du test de langue B1 en Français lors de la remise du certificat

Entretien de candidature

L'admission à la formation est validée uniquement si la personne répond aux conditions d'admission.

Modalités de paiement

Le coût de la formation s'élève à CHF 3050.-

Absences

Toute absence due à une maladie, un accident ou un événement particulier doit être communiquée le jour même, avant le début du cours.

Absences aux cours théoriques

Le taux d'absence ne doit pas dépasser 10% de la durée totale de la formation théorique, soit 12 heures sur les 123 heures théoriques.

Si le participant dépasse ce seuil, il peut rattraper les heures manquées lors d'une session ultérieure de la formation

Absences au stage pratique

Pendant le stage, les heures d'absence doivent être rattrapées, en accord avec l'équipe soignante.

Contrôle des connaissances acquises

Les connaissances acquises pendant la formation sont évaluées par des examens intermédiaires en fin de chaque module par le(s) formateur(s) concerné(s). L'examen final est considéré comme réussi si le candidat obtient 4 sur 6. L'examen théorique final est assuré en fin de programme, la durée est 3 heures, l'examen comporte une évaluation écrite et pratique, mise en situation professionnelle, l'examen pratique est organisé en classe

Certificat AGPP Suisse

Un certificat d'auxiliaire de santé AGPP Suisse certifié est délivré aux participants qui ont réussi la formation

Échec ou abandon

En cas d'échec ou d'abandon de la formation, ou en cas de non-validation due à des absences injustifiées, aucun remboursement ne peut être demandé.

Exclusion de la formation

Si le comportement et la participation de l'apprenant sont jugés inappropriés par le formateur et la responsable de formation, l'apprenant recevra un avertissement écrit. Si le délai d'amélioration n'est pas respecté, l'apprenant sera exclu de la formation avec effet immédiat et aucun remboursement ne sera dû.

Mise à jour 18.05.26